



COMPTE-RENDU 001/2024

du Conseil d'Administration de la FONDATION MESNY 28/03/2024

Date | heure 28/03/24 à 16h00 | **Réunion déclarée ouverte par** M. Philippe CLASQUIN, membre de la Fondation Mesny, représentant M. Jérôme END, Président, excusé.

En présence de

Liste des participants

Madame Marina HUSSON JONNETTE, Secrétaire de séance

Présents :

- CLASQUIN Philippe
- DAMAS Christian
- DE BOVADILLA Robert
- GODOT Viviane
- LEROY Christiane

Nombre de membres

En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 9

Dont pouvoirs : 3

Absents:

- BENEDIC Isabelle (absente excusée)
- END Jérôme (absent excusé)
- JOVIEN Jeannine (absent non excusée)
- SCHELLENBERG Sylvie (absente non excusée)
- ROESS Emilien (absent non excusé)

Invitée :

- Madame LUCHS Amandine
- Madame GERARD Céline, CDL
- Monsieur BAMOGO Eloi, Curé

Date convocation : 18/03/2024

Date affichage : 18/03/2024

Ordre du jour

01 – Approbation du CR n°01/2023 du 15 mars 2023

02 – Approbation du compte de gestion 2023

03 – Vote du compte administratif 2023 (C.A 2023)

04 – Affectation du résultat

05 – Vote du budget primitif 2024

06 – Attribution de la rente Mesny

07 – Attribution de la dotation Mesny

Extrait du Testament
M. Louis-Albert MESNY,
ANCIEN AVOCAT,
du Conseil général de la Meurthe,
ancien Juge suppléant au Tribunal de 1^{re} instance
de la Ville de VIC,
décédé à Vic, le 28 Mars 1899.

Ceci est mon Testament.
Comme bon et reconnaissant souvenir, etc.

Je donne et lègue à la ville de Vic
pour en faire des portions communales de dix
ares, mon grand jardin situé à la rive de
Moyenvic sur la route de Moyenvic.

Ouverture de la séance à : 16h00

Installation des membres de la Fondation Mesny

Monsieur Philippe CLASQUIN représentant Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont bien tous reçu la diffusion du compte-rendu n°001/2023 de la réunion du 15/3/2023 et passe ensuite à son approbation. Le compte-rendu n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

A l'issue, Madame Marina HUSSON-JONNETTE est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du Compte de Gestion de la Fondation Mesny – Exercice 2023

Monsieur Philippe CLASQUIN rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du Comptable de Sarrebourg qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Monsieur Philippe CLASQUIN présente le compte de gestion dressé par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Sarrebourg, et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2023 établi par Monsieur le Président.

Les résultats du compte de gestion 2023 se présentent de la façon suivante :

Section	Dépenses Exercice 2023	Recettes Exercice 2023	Résultat de la Section 2023	Report Exercice 2022	Résultat global de la Section
Fonctionnement	36 029,13 €	41 678,85 €	+ 5 649,72 €	+ 60 759,46 €	+ 66 409,18 €
Investissement	10 058,83 €	36 830,34 €	+ 26 771,51 €	+ 9 830,34 €	+ 16 941,17 €
			Résultat de clôture 2023		+ 83 350,35 €
Restes à réaliser Recettes d'Investissement 2022			0,00 €		
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement 2022			0,00 €		
Résultat global exercice 2023			83 350,35 €		

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Sarrebourg accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la Responsable du Service de Gestion Comptable de Sarrebaourg a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des opérations :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCLARENT** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Comptable Publique, Responsable du Service de Gestion Comptable de Sarrebourg, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **DONNENT** quitus à Madame la Comptable Publique, Responsable du Service de Gestion Comptable de Sarrebourg ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer le compte de gestion.

Approbation du Compte Administratif 2023 du Budget de la Fondation Mesny

Monsieur Philippe CLASQUIN, présente le compte administratif 2023, dressé par Monsieur le Président et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2023 établi par Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Sarrebourg.

Les résultats du compte administratif 2023 se présentent de la façon suivante :

Section	Dépenses Exercice 2023	Recettes Exercice 2023	Résultat de la Section 2023	Report Exercice 2022	Résultat global de la Section
Fonctionnement	36 029,13 €	41 678,85 €	+ 5 649,72 €	+ 60 759,46 €	+ 66 409,18 €
Investissement	10 058,83 €	36 830,34 €	+ 26 771,51 €	+ 9 830,34 €	+ 16 941,17 €
			Résultat de clôture 2023		+ 83 350,35 €
Restes à réaliser Recettes d'Investissement 2022			0,00 €		
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement 2022			0,00 €		
Résultat global exercice 2023			83 350,35 €		

Monsieur Philippe CLASQUIN, fait procéder au vote du compte administratif 2023.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à la majorité :

- **APPROUVENT** le compte administratif 2023 établi par Monsieur le Président tel que mis au vote par Monsieur Philippe CLASQUIN.

Affectation du résultat du Compte Administratif 2023 de la Fondation Mesny

Monsieur Philippe CLASQUIN, Conseiller Municipal, par délégation pour le Président de la Fondation Mesny.

Monsieur Philippe CLASQUIN rappelle que le conseil d'administration de la Fondation vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

	Montants
Excédent de Fonctionnement de :	+ 5 649,72 €
Excédent reporté de :	+ 60 759,46 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 66 409,18 €
Excédent d'investissement de :	+ 16 941,17 €
Restes à Réaliser	0 €
Soit un excédent de financement de :	+ 16 941,17 €
RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2023 : EXCEDENT	+ 66 409,18 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE	0 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	+ 66 409,18 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : EXCEDENT	+ 16 941,17 €

Monsieur le Président indique que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissements le cas échéant.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à la majorité :

- **DECIDENT** que le résultat de la section de fonctionnement (B+D) sera affecté comme suit :

Compte 1068	Montant
Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
Affectation en réserves – R1068 en investissement	0 €
Ligne 001	
Excédent de résultat d'investissement reporté R001 :	16 941,17 €
Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté R002 :	66 409,18 €

Vote du Budget Primitif 2024 de la Fondation Mesny

Vu la délibération n°FMDEL2403002 du 28 mars 2024 portant adoption du compte administratif 2023 de la Fondation Mesny,

Vu la délibération n°FMDEL2403003 du 28 mars 2024 portant affectation du résultat du compte administratif 2024 de la Fondation Mesny présentant un besoin de financement de la section d'investissement,

Monsieur CLASQUIN Philippe, rappelle que dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif 2024, il est rappelé que la section de fonctionnement est toujours adoptée avant la section d'investissement et que le vote a lieu par chapitre, sans nécessité de vote formel sur chacun des chapitres. Le budget doit toujours être voté en équilibre réel et sincère.

La proposition du budget primitif 2024 de la Fondation Mesny se décompose comme suit :

Section	Dépenses BP 2024	Recettes BP 2024
Fonctionnement	100 909,18 €	100 909,18 €
Investissement	66 941,17 €	66 941,17 €

Considérant le rapport de Monsieur Philippe CLASQUIN,

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDENT** de voter le Budget Primitif 2024 de la Fondation Mesny
 - o Par chapitre pour la section de fonctionnement et sans vote formel sur chacun des chapitres
 - o Par chapitre pour la section d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres

- **ADOPTENT** le budget primitif de la Fondation Mesny pour l'exercice 2024 comme suit :
 - o Section de Fonctionnement :
Dépenses : **100 909,18 €**
Recettes : **100 909,18 €**

 - o Section d'Investissement :
Dépenses : **66 941,17 €**
(dont report)
Recettes : **66 941,17 €**

Attribution de la rente Mesny 2024

Monsieur Philippe CLASQUIN rappelle l'historique de l'instauration du versement de la rente Mesny. Le montant de la rente s'élève à 110 € par bénéficiaire. Il demande aux membres de prendre connaissance de la liste des bénéficiaires jointe en annexe de la présente délibération.

Considérant le rapport de Monsieur Philippe CLASQUIN ;

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDENT** pour 2024 d'augmenter de 50,00€ la rente pour les couples bénéficiaires, portant celle-ci au montant de 160,00 €.
- **DECIDENT** pour 2024 d'augmenter de 50,00€ la rente pour les bénéficiaires dont le revenu fiscal est inférieur à 5 000 €, portant celle-ci au montant de 160,00€.
- **MAINTIENNENT** la rente à 110,00 € pour les autres bénéficiaires.
- **APPROUVENT** la liste des bénéficiaires telle qu'annexé au présent document.

Attribution de la dotation Mesny – Mariée la plus méritante

Monsieur Philippe CLASQUIN invite les membres du conseil d'administration à se prononcer sur l'attribution pour l'année 2024 de la dot de mariage instaurée par Monsieur Louis-Albert MESNY.

Monsieur Philippe CLASQUIN rappelle que le montant de la dot est de 100,00 €.

Cette année, il est proposé aux membres d'attribuer cette dot à Madame Jessica LIMA FERNANDES dont le mariage a été célébré le 27 mai 2023.

Considérant le rapport de Monsieur CLASQUIN Philippe ;

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à la majorité :

- **APPROUVENT** le versement de la dot d'un montant de 100,00 € à Madame LIMA FERNANDES Jessica épouse JORET.
- **CHARGENT** Monsieur le Président d'ouvrir les crédits nécessaires au BP2024 de la Fondation Mesny.

Questions diverses

Néant.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le Président,
Jérôme END